

**Rapport - Conseil du 23/09/2019****Objet : Plan d'action vélo de la Ville de Bruxelles.- Information.**

Le Conseil communal,

Considérant la réunion « Bypad » à laquelle ont participé des représentants des usagers cyclistes, de représentants du Collège et de l'administration afin d'élaborer ce Plan d'action avec le soutien des bureaux d'étude Pro Velo et Tridée.

Considérant la nécessité de se doter d'un Plan d'action vélo pour pouvoir bénéficier de certains subsides vélo de Bruxelles Mobilité et le fait que la Ville n'avait pas encore de Plan d'action vélo jusqu'à présent.

Considérant l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles et les mesures qui y sont proposées afin faciliter et d'encourager l'utilisation du vélo.

Considérant le Projet de Plan régional de mobilité Good Move adopté en première lecture par le Gouvernement régional bruxellois et dans lequel s'inscrit le présent Plan d'action vélo.

En séance du 5/9, le collège de la ville de Bruxelles a pris les résolutions suivantes :

1. Adopter le Plan d'action vélo de la Ville de Bruxelles.
2. Communiquer le Plan d'action vélo au Conseil communal en séance du 23/09/2019, pour information.
3. Charger la Cellule mobilité du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action.
4. Charger la Cellule mobilité de faire une fois par an le point en Commission modes actifs sur la mise en œuvre des mesures du Plan d'action.
5. Charger la Cellule mobilité de faire parvenir ce plan d'action à Bruxelles mobilité.

Annexes :

[Plan d'action vélo FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)